L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 10 AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—Une goèlette bien située; excellente chance pour faire des affaires. S'adresser à Jos. Cornibe, 35 Decatur. 7 avril—6f

A VENDRE—Un joli cottage, ayant 7 chambres, No 317 Villere, près Esplanade. S'adresser à Aug. Huard, No 19 rue St-Louis, de 3 h. à 5 h. P. M. 7av—10f

DEMANDES.

ON demande—Une blanchisseuse et repasseuse de première force. S'adresser au WENGER'S GARDEN, 11 et 13 rue Bourbon. 9 avril—3f

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'aussi meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance. A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses.** Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps je pensais se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. De commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Oliver, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

AVIS AUX CREANCIERS.

H. A. N. Backer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,313—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de H. A. N. Backer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Emile Hoehn, syndic dans cette affaire, et Emile Muller, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
1er avril—1 6 10 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. E. Sarrazin vs. Ses créanciers.—No 17,443—Division C.—Ordre de Cour-Que la cession des biens du petitionnaire Pierre E. Sarrazin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 19me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite petitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9 avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du petitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrews Hess, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—J. Barthelemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition ci-jointe ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, soit fixé au 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de J. J. Barthelemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
12 mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Hercules Hossah vs. ses créanciers.—No 17,208.—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hercules Hossah soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Gerard McLean, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mars—4f en 30 jours.

L. S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE D,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 13 Avril 1886.
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express:
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
LISTE DES LOTS.

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000.....	25,000
1 Lot de ...	10,000.....	10,000
2 Lots de ...	6,000.....	12,000
5 Lots de ...	2,000.....	10,000
10 Lots de ...	1,000.....	10,000
20 Lots de ...	500.....	10,000
100 Lots de ...	200.....	20,000
300 Lots de ...	100.....	30,000
500 Lots de ...	50.....	25,000
1,000 Lots de ...	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250

1,967 Lots se montant à.....$265,500
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus parfaite honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les partis. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous signons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express:
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles! Meubles! etc.
George Boning vs. John L. et Richard L. Shroder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, MARDI, 20 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, effets mobilier et autres, etc, maintenant transporté au local No 201 rue de Chartres, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette vrée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur et ce qu'elle rapportera à 12 mois de crédit; les acquéreurs fourniront des billets avec bonnes garanties portant intérêt, à raison de 5 0[0 par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les acquéreurs défaillant respectivement du montant de leurs enchères et payeront au comptant leur portion des frais d'annonces, du shérif et du greffier, etc.; les dits frais se montant en tout à environ cinquante dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
9 avril—10 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de tout le contenu, installations, aménagements, etc. d'une Pharmacie bien installée et bien assortie.
Située au No 205 rue Poydras.
Médicaments, Médicaments, Installations, Meubles, etc.
Aussi, vente du terme non expiré d'un bail.
Dans l'affaire de E. F. Lavillebeuve vs. A. E. Schaeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,012.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :

1° Sur les lieux, No 205 rue Poydras—
Tout le contenu, tous les aménagements, meubles, etc., de la maison No 205 rue Poydras, occupée en ce moment par une pharmacie de détail; aussi, tous les meubles, etc., qui y sont contenus; le tout, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Le même jour et dans le même lieu—
Le terme non expiré du bail de la maison No 205 rue Poydras, magasin en briques à trois étages, connu comme l'un des magasins Carrollton, avec cette partie de l'édifice du fond faisant face à la rue Perdu. Le dit bail a été conclu entre E. F. Lavillebeuvre, agent, et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, le 2 octobre 1885, à partir du 1er novembre 1885 jusqu'au 31 octobre 1886, à raison de $2,750 par an, payable en billets mensuels de $229 15 chacun, le tout, avec d'autres détails, tel qu'il est établi dans une copie du dit bail enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3.7.10.14

ANNONCE JUDICIAIRE.
James R. Hitchcyl vs. John Davidson, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,403—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Gird, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme plan de P. Pavia et Hugh Grant, arpenteur, et Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre vingt cinq et quatre vingt six, les dimensions respectives suivantes, à savoir :

Le lot numéro quatre mesure vingt trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes environ, et le lot numéro quatre vingt six mesure trois et cent vingt-quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure trois cent vingt-quatre pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre vingt six, et trois cent vingt-quatre pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro six; le tout, d'après un plan de Hugh Grant, arpenteur, en date du 29 mars 1869, à la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de maquis et bois, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—16 25—avril 1 8 15 20

PAR LE CONSTABLE.

A. Walz contre J. B. Rylin.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 7,732—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, 10 avril 1886, à 11 heures A. M., en dehors Passage de la Bourse et Conti, dans le deuxième district de cette ville.

Un mulet brun, une charrette à deux roues et un jeu de harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
30 mars—avril 6 10

E. Stewart Denny vs. George E. Bovee

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 9,965—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Robertson, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville et dans l'îlet borné par les rues St. Charles (ancienne Nayades), Calhoun, Benjamin et l'Avenue Henry Clay, qui est désignée par le No. 67 sur le plan original de Burtheville, et la dite portion de terre mesure cent quinze pieds et cinq pouces de face à la rue St-Charles, anciennement Nayades, sur une profondeur et façade à l'Avenue Henry Clay de deux cent cinquante-deux pieds sept pouces et sept lignes, et sur une largeur dans le fond de cent seize pieds onze pouces et trois lignes. La dite portion de terre forme l'angle nord de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles, anciennement Nayades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8 avril—8,11,19

Thos Murray vs. Hy. Givens.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 9,892—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Robertson, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 19 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8 avril—8,11,19

Succession de J. B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,985—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Anne Veuve Honoré Labasse intrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 avril—4,9,13

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,196—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Pierre Gomila, syndic dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 avril—4,9,13

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,367—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par William Henderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 avril—10,14,18

Succession de Jules F. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,936—Division A.—Attendu que Mme Veuve Jules F. Sarrazin a présenté requête à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Jules F. Sarrazin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
10 avril—10 14 18 Greffier.

Succession de Francis W. Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,402—Division A—Attendu que Edward Baker a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis W. Baker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
9 avril—9 14 18 Greffier.

Succession de Honoré Lubasse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,587—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Honoré Labasse intrice naturelle, administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 avril—4,9,13

Succession de Mme Henriette Davidson.

Après que les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—16 25—avril 1 8 15 20

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,367—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par William Henderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 avril—10,14,18

Succession de Jules F. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 16,936—Division A.—Attendu que Mme Veuve Jules F. Sarrazin a présenté requête à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Jules F. Sarrazin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 avril—10 14 18

Succession de Francis W. Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,402—Division A—Attendu que Edward Baker a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Samuel Friedlander, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 avril—9 14 18

Succession de Samuel Friedlander et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,363—Division B.—Attendu que Julius Friedlander et Mark Friedlander ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Samuel Friedlander, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 avril—9 14 18

Succession de Bernard Bouton.

Après que les défendeurs de Bernard Bouton, par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 mars—23,30—avril 6,13,20 24.

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné de la présentation à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer de l'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du plaignant, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs. l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. 10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District de cette ville, conformément à un plan dressé au bureau du Shérif Civil.

Veuve Clémence Bernhard vs. Veuve Mary Perpinana, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 15,426.

Et Jules V. Charpentier vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 16,636.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir :

Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y attachés qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 643, borné par les rues Espagne, Bellaire, cour carrée, borne St Jean-Baptiste, maintenant Robertson et l'avenue Washington, désignés sur un plan fait par Arthur Dechaux, géomètre, en date du 20 mars 1886, (une copie du dit plan dûment certifiée est déposée au bureau du Shérif Civil pour référence) par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et K, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, comme suit :

Le lot A, mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, cent vingt pieds de profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot B, touche au lot A, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce sur la ligne qui le sépare du lot A, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C.

Le lot C, touche au lot B, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce sur la ligne qui le sépare du lot B, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D.

Le lot D, touche au lot C, et mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce.

Le lot E mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, entre lignes parallèles et égales.

Le lot F touche au lot E et mesure trente-six pieds, onze pouces de face à la rue Espagne sur la profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot E et une profondeur de cent cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot G, par une première largeur de quatre pieds onze pouces dans le fond et une ligne parallèle avec la rue Espagne et s'étendant jusqu'à la rue Bellaire, et ensuite, puis une autre largeur de trente-deux pieds dans le fond, sur une ligne parallèle à la rue Espagne et s'étendant vers la rue St Avid, maintenant Claiborne.

Les lots F, G et H, se touchent et mesurent comme suit : le lot G, mesure vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales, et le lot H, mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot I, mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot K, mesure trente pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Ensemble ou séparément, tels que les dits lots se comportent et se poursuivent, avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans la Nouvelle-Orléans, et plus amplement décrits dans les actes de vente, de partage et de notoriété, en date des 12 juillet 1884, 26 juillet 1884, et 29 mars 1885, et dans les actes de vente et de notoriété, en date des 29 mars 1886, et dans l'affaire de James W. McCracken vs. l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. 10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District de cette ville, conformément à un plan dressé au bureau du Shérif Civil.

Veuve Clémence Bernhard vs. Veuve Mary Perpinana, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 15,426.

Et Jules V. Charpentier vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 16,636.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir :

Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y attachés qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 643, borné par les rues Espagne, Bellaire, cour carrée, borne St Jean-Baptiste, maintenant Robertson et l'avenue Washington, désignés sur un plan fait par Arthur Dechaux, géomètre, en date du 20 mars 1886, (une copie du dit plan dûment certifiée est déposée au bureau du Shérif Civil pour référence) par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et K, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, comme suit :

Le lot A, mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot B, touche au lot A, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce sur la ligne qui le sépare du lot A, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C.

Le lot C, touche au lot B, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce sur la ligne qui le sépare du lot B, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D.

Le lot D, touche au lot C, et mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et un pouce.

Le lot E mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, entre lignes parallèles et égales.

Le lot F touche au lot E et mesure trente-six pieds, onze pouces de face à la rue Espagne sur la profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot E et une profondeur de cent cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot G, par une première largeur de quatre pieds onze pouces dans le fond et une ligne parallèle avec la rue Espagne et s'étendant jusqu'à la rue Bellaire, et ensuite, puis une autre largeur de trente-deux pieds dans le fond, sur une ligne parallèle à la rue Espagne et s'étendant vers la rue St Avid, maintenant Claiborne.

Les lots F, G et H, se touchent et mesurent comme suit : le lot G, mesure vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales, et le lot H, mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot I, mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot K, mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Ensemble ou séparément, tels que les dits lots se comportent et se poursuivent, avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans la Nouvelle-Orléans, et plus amplement décrits dans les actes de vente, de partage et de notoriété, en date des 12 juillet 1884, 26 juillet 1884, et 29 mars 1885, et dans les actes de vente et de notoriété, en date des 29 mars 1886, et dans l'affaire de James W. McCracken vs. l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. 10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus